

Haiti, gérer « l'après-séisme »

*Trois socles pour un management public de « troisième type » :
les Partenariats public-privé (PPP), la Nouvelle gouvernance publique (NGP)
et la Lutte anti-corruption (LAC)*

Par :

Michelet MICHEL, Consultant

Audit organisationnel, Ingénierie administrative et financière, Citoyenneté et bonne gouvernance
Membre de l'International Consortium on Governmental Financial Management (ICGFM), Alexandria, V.A. (USA)
GS Graduate School USDA, Public Financial Management, ICGFM, Alexandria V.A. (USA)
D.E.S. (Magistère) Monnaie et Banque (Université du C.N.A.M., Paris, France)
Brevet Professionnel Monnaie et Banque, CIFPB, Paris, France
Licencié en Droit (Université d'Etat d'Haiti - UEH, Port-au-Prince)

Mai 2010

INTRODUCTION : MISE EN CONTEXTE

Le jour « J » : mardi 12 janvier 2010 - l'heure « H » : 16h57

Un séisme de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter frappe Haïti. Port-au-Prince, la capitale, et les villes environnantes (Pétion-Ville, Léogane, Petit-Goave et Grand Goave dans le département de l'Ouest), ainsi que Jacmel, dans le département du Sud'Est, sont dévastées. Les destructions matérielles et immatérielles, les pertes en vies humaines sont incommensurables : environ 300 000 morts, plus de 350 000 blessés, un million de sans-abri...

Au-delà du choc des chiffres, des pertes humaines et matérielles, de l'effondrement de l'ordre social, de la précarité de la situation sécuritaire et de la quasi-disparition des structures de gouvernance, « c'est la continuité et la légitimité du gouvernement, la souveraineté de l'État et l'avenir indépendant d'Haïti qui semblent s'être momentanément effondrés¹... »

Solidarité internationale et fraternité universelle

Prompte et massive, l'aide internationale se mobilise en provenance de sources multiples. Les bailleurs de fonds institutionnels (multilatéraux, bilatéraux ou régionaux) et les grandes Agences internationales d'aide au développement (Banque mondiale (BM), Union européenne (UE), Banque interaméricaine de développement (BID), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation des États Américains (OEA), Programme alimentaire mondial (PAM), etc.), rivalisent de générosité dans le challenge humanitaire : dons et promesses de dons affluent de toutes parts, par centaines de millions de dollars. Dans les relations bilatérales de pays à pays, les États-Unis d'Amérique, le Canada, la République dominicaine, la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Brésil, etc., sont aux premières loges dans la fourniture spontanée de l'aide humanitaire immédiate.

Bien vite, les dons caritatifs aux opérations de secours d'urgence (soins de santé, nourriture, abris provisoires, etc.) atteignent une ampleur sans précédent... dépassant très rapidement le milliard de dollars. A la phase humanitaire, devra succéder, bientôt, celle à long terme de la reconstruction. Le président de la République dominicaine voisine, Leonel Fernandez, en premier, avait chiffré à dix milliards de dollars le montant nécessaire pour rebâtir le pays. Les spécialistes de la BID, quant à eux, avançaient le chiffre record de 14,4 billions de dollars. La Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction d'un « Haïti Nouveau et transformé » du 31 mars 2010, récolte des engagements totalisant 9 milliards de dollars des États-Unis au profit de la reconstruction du pays. De ce montant, plus de 5 milliards de dollars sont promis pour 2010/2011 afin de permettre au pays de s'engager sur la voie du relèvement à long terme et au développement durable à base élargie.²

¹ Haïti-Séisme : « Une reconstruction avec et pour Haïti », par un Collectif d'auteurs haïtiens-qubécois, rendu public à Montréal le 30 janvier 2010

² Conférence Internationale des Donateurs pour Haïti : Communiqué final du 31 mars 2010.

L'énormité des investissements à réaliser attise les passions secrètes. Dans les coulisses, experts auto-proclamés, aigrefins, malfrats, prédateurs, escrocs de haute voltige et engeances... affûtent leurs stratégies et se frottent les mains dans la perspective de gains illicites potentiels et d'immenses profits illégitimes à engranger...

Une «reconstruction avec et pour Haïti ? » La « tectonique de la misère ? » : l'avers et le revers...

D'entrée de jeu, la mise en perspective de cette reconstruction d'Haïti soulève d'épineuses questions qui taraudent les esprits. Comment gérer la « manne » de l'aide internationale pour qu'elle atteigne les vrais destinataires? Qui peut construire cette nouvelle société haïtienne ? Qui détient suffisamment de légitimité pour le faire? Où ? Quand ? Comment ? Vers quels résultats?

Pour certains, il doit s'agir d'une « reconstruction avec et pour Haïti » réalisée par un « peuple haïtien, inventif et travailleur, unifié et soutenu par la communauté internationale. » Car, malgré « l'extrême fragilisation du gouvernement et de l'État... Haïti a des moyens de s'autogouverner. » Pour d'autres, convertis à la dialectique corrosive et ravageuse de Christophe Wargny³, le tremblement de terre du 12 janvier 2010 n'est ni « malédiction », ni « fatalité. » Le séisme n'a fait que mettre à nu le déficit majeur et les carences béantes dans le système de gouvernance du pays. « La tectonique d'ici, c'est d'abord la misère indigne conjuguée aux inégalités indécentes ou à l'arrogance obscène d'une oligarchie locale. » Ses conséquences expriment un état haïtien « déficient, inerte ou corrompu... »

Déliquescence de l'État ? Absence de leadership des dirigeants politiques ? Manque d'efficacité de la fonction publique ? Incompétence ? Gabegie ? Corruption ? Dans de telles conditions, est-il concevable que la mobilisation internationale continue à soutenir le courage et la solidarité des Haïtiens ? N'est-il pas vrai que, selon la Banque mondiale⁴, une importante supervision est nécessaire ... pour coordonner les opérations d'aide pour une utilisation efficace et transparente ? Qui doit assumer la direction des opérations de reconstruction ? Va-t-il falloir transformer Haïti en « pupille de l'humanité⁵ ? » Nommer un « Chef-pays ? » Les Etats-Unis, par exemple? Ou bien, l'Organisation des Nations Unies (ONU) ? C'est dans ce contexte de méfiance et de suspicion que le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a nommé l'ex-président américain Bill Clinton comme son représentant spécial pour « jouer un rôle directeur » dans la coordination de l'aide internationale à Haïti, afin de favoriser la reconstruction du pays dévasté.

Cette affaire intéresse la survie collective. L'outrance et la démesure ne sont pas de mise. S'agit-il là d'un signal clair ? Un message non équivoque envoyé aux dirigeants haïtiens ? L'expression d'un déficit de confiance quant à leur capacité (volonté réelle?) d'assurer une gestion saine, efficace et transparente de l'aide de manière à réduire les risques d'irrégularités et de détournement ?

³ Christophe Wargny: « Haïti séisme: la tectonique de la misère », Monde diplomatique de février 2010 et Alter Presse. Historien, spécialiste d'Haïti, Christophe Wargny est maître de conférence en sciences de l'information et de la communication au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Paris.

⁴ Banque mondiale : bulletin février 2010

⁵ Formule du philosophe Régis Debray rapportée par Christophe Wargny

Telles questions sont impératives. Iconoclastes. Lancinantes. Impérieuses. Dès lors, il n'est pas permis de conjecturer. Mais plutôt réaliser un examen de conscience abrupt, cru, intransigeant, sans artifices et sans fards pour prendre la juste mesure de la maladie afin de prescrire la cure radicale qui s'impose.

HAÏTI DANS LES HORRIPEAUX DE LA CORRUPTION ENDÉMIQUE : UNE IMAGE EXÉCRABLE

Haïti cultive une longue histoire de fragilité socio-économique et charrie une image exécrationnelle de corruption endémique. Les faits parlent. Depuis 1994, la coopération internationale a injecté plus de 2,6 milliards de dollars dans le pays sans effets probants. Les bailleurs pointent du doigt la corruption endémique qui a empêché la grande masse des déshérités de bénéficier des retombées positives de l'aide au développement⁶.

La journaliste Nancy Roc⁷ a analysé en profondeur les grands cas de corruption qui ont défrayé la chronique, ces dernières années : affaire IDT/Téléco/Aristide ; affaire de la SOCABANK ; dossier de l'Office national d'assurance vieillesse (ONA) ; « scandale » de Port-de-Paix⁸ ; « mauvaise utilisation » des 197 millions de dollars tirés des fonds de l'accord PetroCaribe... Selon elle, les cas de corruption gangrèment la société et font obstacle au rétablissement de l'État de droit. La volonté politique est minée, écrit-elle. Bien avant le tremblement de terre du 12 janvier 2010 la société haïtienne avait irrémédiablement perdu confiance dans ses institutions.

Pour Paul Collier⁹, la première décennie de ce millénaire a été « une décennie perdue ». En effet, alors que tous les fondamentaux favorables étaient pour une fois réunis pour impulser le décollage économique (*situation géographique favorisée, ignorance des problèmes structurels classiques, ouverture sur le plan politique, diaspora considérable à proximité, débouchés économiques exceptionnels avec la Loi HOPE*), le pays n'a pas su saisir la « chance qui passe ».

Analysant ce « ratage » historique, on ne saurait minimiser l'impact récurrent d'une série de chocs externes majeurs qui a frappé la société haïtienne en 2008 (*annus horribilis, selon Nancy Roc*) : hausse brutale du prix des denrées alimentaires ayant déclenché les « émeutes de la faim », passage de quatre (4) ouragans dévastateurs en l'espace de quatre (4) mois ; récession mondiale avec, pour corollaire, une réduction considérable des envois de fonds, en devises, par la diaspora.

⁶ RFI, « Les bailleurs de fonds au chevet d'Haïti », 25 juillet 2006 propos rapportés par Nancy Roc

⁷ Nancy Roc, Journaliste indépendante: "Haïti: les raisins amers de la corruption", Mars 2009

⁸ Début décembre 2008, un rapport publié par Police Chaplains International (PCI) indique que 10 à 32 millions de dollars auraient été pillés lors d'une perquisition le 12 novembre 2008, à Port-de-Paix, au domicile de l'oncle du narcotraffiquant Alain Désir, écroué aux États-Unis. Selon ce rapport, les sommes détournées ont été partagées entre les membres de l'appareil judiciaire et la police de Port-de-Paix (Nord'Ouest).

⁹ Paul Collier, Department of Economics, Oxford University : « Haïti : des catastrophes naturels à la sécurité économique - Rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies », Janvier 2009.

Néanmoins, force est de constater que d'autres facteurs, éminemment nocifs, ont joué. A ce titre, l'imaginaire collectif dénonce avec force une fonction publique essentiellement inefficace, et l'effet désastreux de la « corruption endémique et généralisée » qui constitue une des causes du sous-développement et de la pauvreté... Pis encore, le rapport 2009 de Transparency international¹⁰ sur la perception de la corruption, enfonce le clou : Haïti est classée à la dernière place sur les 31 pays de la région. Or, selon l'ONG, il existe une forte corrélation entre la corruption et la pauvreté dans les pays qui ont le revenu par habitant le plus faible¹¹. Haïti ne fait pas exception à la règle.

*

La coupe de l'infamie est pleine à ras bord. Que faire pour infléchir la marche vertigineuse vers l'abîme ? Comment restaurer l'image du pays ? Prendre en charge la survie collective dans un monde interdépendant et devenu certainement beaucoup plus exigeant ?

A L'HEURE DES BILANS

Sous l'oriflamme de la solidarité envers les populations haïtiennes frappées par la catastrophe ... rencontres internationales, colloques, conférences (grandes messes politico-médiatiques !) se sont multipliés. Les projets de reconstruction mirobolants foisonnent tous azimuts ! Géniaux ou biscornus. Rationnels ou farfelus. Sur ce terreau empoisonné à l'arsenic, le « tourisme humanitaire » fait fortune avec, comme toile de fonds, des rivalités ahurissantes entre les bataillons de donateurs présents sur le terrain. Querelles de préséances. Combats épiques entre les organismes humanitaires. Chicanes de clochers et combats de petits coqs sous couvert de « coopération » internationale. Politically correct ! Bling bling ! Chaque organisme veut sa visibilité médiatique, sa gloire ... pour récolter le plus de fonds possibles¹².

Or, plus que jamais les haïtiens (qui possèdent les talents et la motivation nécessaires pour mener à bien la croissance économique durable du pays¹³) ont besoin d'accéder à l'emploi. Sortir de la misère. Exorciser les séquelles post-traumatiques. Participer logiquement à la reconstruction de leur pays.

Sur ce registre, à l'aube de la nouvelle décennie 2010-2019, l'exigence d'un développement économique endogène durable interpelle toutes les consciences. Au figuré comme en clair, quelque chose doit changer quelque part, en Haïti. Dans la foulée, de belles résolutions sont prises. Des vœux pieux sont formulés. D'une seule voix, on convient de mettre fin à nos turpitudes. D'exorciser nos vieux démons de division et de corruption. Pourtant, dans univers kaléidoscopique, il n'y a pas de miracle. Ni de baguette magique.

¹⁰ Transparency international : Corruption perceptions Index 2009-Regional highlights "Once again, Haïti, the poorest country in the region, ranks at the bottom."

¹¹ Throughout Latin America, which makes up the bulk of low scoring countries in the region, weak institutions, poor governance practice and the excessive influence of private interests continue to undermine best efforts to promote sustainable development...

¹² Le travail des organismes humanitaires critiqués, Louise Leduc, www.cyberpresse.ca, 22/03/2010

¹³ Conférence Internationale des Donateurs pour la reconstruction d'un « Haïti nouveau et transformé » ayant réuni au Siège des Nations Unies, à New York, le 31 mars 2010, des représentants de 150 pays ainsi que des organisations internationales pour offrir leur soutien au peuple et au Gouvernement d'Haïfi.

Le tohu-bohu ambiant constitue un moment privilégié pour la rhétorique néolibérale sur l'après-séisme qui fait étalage de ses ors et ses magnificences. Mimétisme incantatoire. Hallucinations collectives. Trois idées majeures (quasiment révolutionnaires dans nos schémas socio-historico-culturels) sont projetées à grand bruit sur le devant de scène médiatique et s'affirment comme une « voie royale » pour la reconstruction d'Haïti : les Partenariats public-privé (PPP), la Nouvelle gouvernance publique (NGP) et la Lutte anti-corruption (LAC).

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ : ECLAIRAGES THÉMATIQUES

À en juger par la fulgurante dissémination des PPP à l'échelle mondiale, il devient difficile, en Haïti, aujourd'hui alors que se posent les défis de la reconstruction, de ne pas leur prêter attention.

Généralités

Le Communiqué final de la Conférence Internationale des Donateurs pour Haïti du 31 mars 2010, rapporte que « tous les participants ont convenu de l'importance du rôle du secteur privé comme catalyseur du développement économique durable... et de la nécessité d'établir de solides partenariats public-privé. »

Cadre conceptuel

Abstraction faite des options idéologiques et politiques, qu'est-ce qui peut porter l'État (ou une organisation publique) à conclure un partenariat avec une organisation privée? En abordant ces thèmes, cet article se propose d'apporter une pierre différenciée dans l'édification de la nouvelle Haïti avec le propos de rapprocher et de mettre l'emphase sur les interrelations et les éléments de complémentarité entre les Partenariat public privé (PPP), la Nouvelle gouvernance publique (NGP) et la Lutte anticorruption (LAC) qui en sont les corollaires.

Méthodologie

Pour les besoins de la démonstration j'ai adopté une approche empirique axée sur la gestion des projets/programmes conçus, réalisés et exploités en mode PPP. Cette approche me permettra de recenser, observer, documenter, décrire différentes formes d'associations, de configurations organisationnelles et stratégiques consistant à faire travailler ensemble des organismes publics, des entreprises et d'autres formes d'organisations relevant de la sphère privée « autour de finalités et d'objectifs distincts mais permettant à l'action publique d'aboutir et à l'entreprise privée d'y contribuer de manière durable¹⁴. »

Les méthodes d'analyse comparative et de recherche-action étayées d'exemples empruntés à des cas représentatifs dans certains pays développés et/ou en voie de développement, seront utilisées.

¹⁴ Revue française d'Administration publique: « La gestion des partenariats public-privé », N° 130
Publication du Centre d'expertise de recherche administrative de l'ENA - 2009

Contemplant des modèles internationaux, les enjeux, les opportunités/défis et les risques spécifiques aux PPP, seront mis en évidence dans le but d'offrir un éclairage nécessaire, différencié et complémentaire sur plusieurs schémas organisationnels à l'échelle mondiale.

Le momentum de la démarche est le suivant. Au prime abord, je m'attacherai à faire ressortir la grande variété des définitions données aux PPP, de même que la diversité des formes concrètes et des domaines de coopération qu'elles recouvrent. Plus loin, je passerai en revue les enjeux/avantages, les risques et les défis particuliers qu'ils posent au gestionnaire public. Enfin, et pour conclure, les PPP seront appréhendés comme vecteurs de changement des pratiques managériales des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, dont la montée en puissance fait écho à la perte de la légitimité accordée au fonctionnaire public en matière de gestion efficace des ressources publiques. C'est un outil stratégique pour la refondation de l'État.

Les PPP : pour une tentative de définition

L'engouement médiatique pour les PPP ne doit pas faire perdre de vue que, dans le monde, le phénomène n'a rien de récent et que la collaboration entre les secteurs privé et public pour la prestation d'un service public n'a rien de neuf. Le partenariat public-privé est une notion polysémique. En recenser toutes les définitions ne serait pas une mince tâche tant celles-ci sont nombreuses. Dans sa définition la plus large, le terme de partenariat public privé couvre toutes les formes d'association du secteur public et du secteur privé destinées à mettre en œuvre tout ou partie d'un service public¹⁵. Il s'agit d'une entente contractuelle entre des partenaires public et privé, qui stipule des résultats à atteindre pour améliorer les prestations de services publics¹⁶.

Ces relations s'inscrivent dans le cadre de contrats à long terme : elles se distinguent en cela des privatisations et de la sous-traitance. Concrètement, l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. Dans un PPP, il y a un partage des responsabilités, des risques et des bénéfices. Ce mode de financement est présent dans de nombreux pays sous des formes variées¹⁷.

Formes et domaines

Les projets menés en mode PPP se présentent sous différentes formes : (i) PPP de circonstance, dicté par des impératifs de gestion, d'expertise et d'injection de capitaux privés ; (ii) PPP élémentaire, dicté par la recherche d'économie, de maîtrise des coûts et délais de réalisation ; (iii) PPP adhésif découlant d'une communauté de pratiques, de convergence de valeurs ; (iv) PPP prospectif, dicté par les enjeux stratégiques de la nation.

¹⁵ Frédéric Marty, Arnaud Voisin, Sylvie Trosa : « Les partenariats public privé », la Découverte, Paris

¹⁶ Bureau des partenariats d'affaires du Gouvernement du Québec, logé au sein du Conseil du Trésor et mis sur pied en 1999 afin de faire la promotion des PPP

¹⁷ Wikipedia : Encyclopédie en ligne: www.ikikipedia.org/wiki/partenerariat_public-privé

De même, les domaines couverts par cette forme d'association sont extrêmement variés : infrastructures, transports urbains, hopitaux, établissements d'enseignement. Dans les domaines d'activité régaliennne de l'État (comme aux États-Unis ou en France, par exemple), le recours aux contrats de partenariat public-privé peut parfois concerner une partie des activités de Défense et les établissements pénitentiaires. Ces partenariats public-privé s'inscrivent dans le cadre des principes du « nouveau management public », promus par les pays anglo-saxons et diffusés par les organisations financières internationales : Fonds Monétaire International (FMI), Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ci-après Banque mondiale (BM), Communauté économique européenne).

Cette nouvelle approche de la gestion publique est née dans le contexte des difficultés budgétaires qui frappent les collectivités publiques des pays industrialisés depuis les années 1970 et de la perte progressive de la légitimité accordée aux gestionnaires publics en matière de gestion efficace des ressources. Elle découle notamment de la réduction du périmètre des activités de l'État (« *le gouvernement est le barreur et non pas le rameur* »), dans une gestion et un contrôle centrés sur les résultats.

Pays industrialisés : les modèles

Dans les pays industrialisés, le seul gouvernement du Royaume-Uni a signé 665 contrats de PPP entre 1997 et avril 2005, suscitant un investissement privé de 62 milliards d'euros.

Le modèle anglais¹⁸

Le Royaume-Uni prend valeur d'exemple, du fait de la variété des formes et des domaines couverts par les partenariats public-privé. L'antériorité de ce pays dans l'introduction des PPP s'interprète généralement comme une alternative à la politique de privatisation dont les limites commençaient à apparaître dès le milieu des années 1980.

Le recours à la Private Finance Initiative (PFI) peut s'expliquer par le mode de gouvernance publique (Westminster System of Government), qui se prête aux grandes réformes d'ensemble du fait d'une forte tradition de neutralité et de conformité à la règle de la fonction publique. Officiellement lancée par le gouvernement conservateur de John Major en 1992, la Private Finance Initiative (PFI) existait dans les faits depuis 1987. Elle s'inscrit dans la lignée des réformes du secteur public lancées par Margareth Thatcher, fondées sur le principe d'une concurrence public-privé pour la plupart des services publics.

Le recours à la PFI se développe réellement à partir de 1995. En 1997, le gouvernement Blair poursuit et amplifie cette politique qui devient une des formes du Public-Private Partnership promu par le gouvernement. Entre 1997 et 2000, le nombre de contrats signé a décuplé, passant de 10 à 106. Les principales opérations en PFI, cumulées, ont représentées 56% du montant total des contrats signés sur la période 1987-juillet 2003, soit près de 31 milliards d'euros (transport public, défense, travail, santé).

¹⁸ Les partenariats publics-privés. o.p. cité

La Private Finance Initiative et les dispositifs qui l'accompagnent, inspirent largement les réformes passées et en cours, en Australie, au Canada et même en Europe continentale comme en atteste le cas de la France (Infrastructures de transport, gestion de l'eau et des déchets, prisons, hôtels de police, hôpitaux, hélicoptères d'entraînement de la Défense).

Le modèle américain

Il y a de cela un siècle, Alexis de Tocqueville voyait dans les associations extra-gouvernementales un apport à l'Amérique démocratique. Si la plupart des pays développés se sont inspirés de l'exemple du Royaume-Uni, il est particulièrement fructueux de s'attacher au cas des Etats-Unis, réputés pour leur libéralisme économique et leur tradition de recours au secteur privé selon le principe constitutionnel que le gouvernement ne peut concurrencer les citoyens dans leurs activités économiques.

Le cas des Etats-Unis est d'autant plus intéressant que ce pays pratique la privatisation et l'externalisation d'activités liées au service public sans avoir pour autant mis en œuvre de façon systématique les partenariats public-privé. Les premières infrastructures de transport, de distribution d'eau et d'énergie ont été financées par des entreprises privées.

Tableau 1 : les PPP aux Etats-Unis*

Domaines	Exemples de partenariats
Gestion de l'eau	Eaux de la ville d'Indianapolis (2002) Traitement des eaux usées de la ville de Milwaukee (1999)
Travaux publics	Travaux d'infrastructures de l'Université de Maryland (1999) Travaux publics de la ville de Longbeach (2003)
Immobilier et développement local	Bibliothèque municipale de Dallas (1999) Siège de l'Office américain des brevets (2000)
Technologies de l'information	Programme « Connecting Minnesota » (2002) GFBEDC, système d'information géographique (2002)
Transports	Route Pocahontas (2003) Terminal international n° 4, aéroport Kennedy (2002)
Sécurité publique	Vidéosurveillance du trafic routier, Washington (2000)
Défense	Logements militaires de la base aérienne de Lackland (2000)

* Source : National Council of Public-Private Partnerships, 2003

La crise des années 1930 et les grands programmes d'investissement public de l'Administration Roosevelt (1933-1945) avaient partiellement remis en cause ce rôle moteur du secteur privé. Les politiques publiques de l'après-guerre confirment le poids nouveau de l'administration fédérale. Plus de vingt ans après la Reaganomics, les limites respectives des privatisations et des grands programmes à financement public ont remis sur le devant de la scène la question des partenariats public-privé. Comme dans la plupart des pays fédéraux, ce sont les collectivités locales qui recourent le plus fréquemment aux partenariats public-privé. L'Etat fédéral noue, quant à lui, des partenariats dans ses activités régaliennes, comme la Défense : il s'agit le plus souvent d'activités considérées comme périphériques à la fonction militaire (logements, travaux publics), mais elles relèvent parfois de son cœur de métier (entraînement et formations militaires).

Irak/Afghanistan : une guerre partenariale

Le qualificatif de « guerre partenariale » se justifie amplement au regard des masses budgétaires allouées aux contractants (le quart de celles affectés aux forces armées américaines) et, plus encore, des ressources humaines mobilisées par les sociétés privées. Selon Didier DANET¹⁹, l'intervention alliée en Irak et en Afghanistan a mis en lumière l'importance prise par les partenariats public-privé pour la conduite d'opérations militaires qui sont au cœur des activités régaliennes de l'État. Si l'on se réfère à l'importance des ressources humaines, financières ou matérielles mises en œuvre par le truchement des partenariats public-privé, l'intervention des Etats-Unis peut être considérée comme la « première guerre partenariale ».

Selon un rapport du Congressional Budget Office, le montant des contrats de fourniture de produits et de services passés entre 2003 et 2007 par les pouvoirs publics sur le seul théâtre irakien s'élève à 85 milliards de dollars. En y ajoutant l'année 2008, la barre symbolique des cent milliards de dollars est franchie. Sur le terrain, les *contractors* emploient approximativement 190 000 personnes, nombre quasiment égal à celui des forces armées américaines.

Pays en développement

Les pays en développement constituent la principale aire géographique de recours aux partenariats public-privé. Les institutions financières internationales, au premier chef le Fonds Monétaire International (FMI), et la Banque mondiale (BM) les ont promus comme l'un des principaux instruments de réforme de la gestion publique. En effet, les capitaux privés sont préférés aux aides publiques traditionnelles, souvent considérées comme source de corruption ou des investissements inutiles (les fameux « éléphants blancs »). D'après les statistiques de la Banque mondiale, 2 500 projets d'infrastructures en PPP ont été lancés dans les pays en développement entre 1990 et 2001, pour un montant de 750 milliards de dollars. Les deux régions qui ont le plus recouru aux partenariat sont l'Asie du Sud'Est et l'Amérique du Sud. Cette dernière région ayant attiré environ la moitié des flux financiers entre 1990 et 2001, fait figure de région privilégiée par les investisseurs privés.

Tableau 2 :
Investissements en PPP dans les PVD entre 1984 et 2002

Zone géographique	Engagements d'investissements (en milliards de dollars)	Nombre de projets	Taille moyenne des projets (en millions de dollars)
Asie du Sud'Est	182	687	265
Europe de l'Est	100	589	169
Amérique latine	368	978	376
Moyen-Orient	24	64	312
Asie du Sud	42	195	29
Afrique subsaharienne	26	26	28
Ensemble des PVD	742	2 539	1 199

¹⁹ « Guerre d'Irak et partenariats public-privé », Revue française d'administration publique, n° 130, 2009

Le Chili a fait office de pionnier dans le recours aux partenariats public-privé, il y a de cela près de trois décennies. L'Argentine lui a emboîté le pas aux alentours de 1989, suivie des pays d'Asie du Sud'Est.

ENJEUX/AVANTAGES

En Haïti, pour l'après-séisme et la fin de l'aide humanitaire dans quelques années, une politique audacieuse de « Partenariats Public Privé » (PPP) pour le développement et la croissance durable²⁰ est incontournable.

En effet, selon une analyse de la Banque mondiale, l'utilisation des capacités existantes du secteur privé est cruciale pour apporter une réponse d'urgence efficace, et jouer un rôle majeur en matière d'infrastructures et de logistique, de services bancaires et de renforcement des capacités physiques²¹. De même, les PPP seront des instruments intéressants pour le développement structurel à long terme d'infrastructures et de services, du fait qu'ils permettront de bénéficier à la fois des avantages du secteur privé et de ceux du secteur public²².

Pour sa part, le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National qui définit les Grands Chantiers pour l'Avenir, Mars 2010, développe un ardent plaidoyer pour que le séisme devienne une fenêtre d'opportunité pour une refondation d'Haïti. Pour la mise en place des infrastructures de base (ports, aéroports, production d'énergie électrique, parcs industriels, systèmes d'alimentation en eau potable), le soutien en faveur de transports, la fourniture de soins de santé de haut niveau et abordables, l'éducation, l'enseignement supérieur, etc., la stratégie nationale consistera à faire appel aux investissements étrangers et nationaux et, lorsque requis, à la mise en place de partenariats public-privé (PPP) selon les modalités inspirées de l'approche dite BOT (Built, Operate and Transfert)²³.

La responsabilité de la puissance publique est de garantir l'intérêt général en se concentrant sur les fonctions d'impulsion, de prescription et de contrôle. Mais, son désengagement ne doit, en aucun cas, être guidé par le seul souci budgétaire. En particulier, l'intérêt des populations doit être préservé, voire accru grâce à une régulation appropriée. Tout l'enjeu consiste, d'une part, en la mobilisation efficace, efficiente et économique des ressources, devenues de plus en plus rares et limitées. De cette façon, les PPP pourront agir comme des leviers additionnels pour des projets essentiels visant la réalisation d'objectifs communs. D'autre part, la puissance publique devra veiller à ne mettre en place des PPP que dans des contextes qui leur permettent d'être efficaces économiquement, socialement et écologiquement.

²⁰ Le rôle du secteur privé dans la reconstruction en Haïti » / Compte rendu d'une table ronde organisée les vendredi 9 et samedi 10 septembre 2005, Lac Meech, Québec (Canada).

²¹ Banque mondiale – Bulletin février 2010

²² COMMISSION DES COMUNAUTÉS EUROPÉENNES : Mobilisation des investissements privés et publics en vue d'une relance de l'économie et d'une transformation structurelle à long terme : développement des partenariats public-privé : Communication de la Commission au Parlement Européen, au Comité économique et social européen...Bruxelles, 19/11/2009

²³ Le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National les Grands Chantiers pour l'Avenir, Mars 2010

Dès lors, il sera question de concilier les deux logiques indispensables qui s'y rencontrent : pour les autorités, fournir des services essentiels de qualité à l'ensemble de la population ; pour le secteur privé, maximiser un profit tout en limitant les risques de défaillance.

Utilisés à bon escient, choisis en fonction de critères de coûts et de partage des risques réalistes, ces partenariats peuvent pallier les limites des formes courantes de commande publique. Pour les autorités, les avantages se déclinent à différents niveaux : (i) amélioration de la mise en œuvre des projets/programmes ; (ii) réduction des dépenses d'infrastructure en tirant partie de l'efficacité économique et du potentiel d'innovation offerts par un secteur privé compétitif ; (iii) amélioration du partage des risques entre le secteur public et le secteur privé ; (iv) stimulation des efforts consentis en matière de développement durable, etc.

Selon les partisans du recours aux partenariats public-privé, la collectivité dans son ensemble profite objectivement des politiques qui renforcent les entreprises locales et, par là, renforcent l'économie, augmentent l'assiette fiscale et génèrent des ressources supplémentaires susceptibles d'être utilisées pour le bien-être de la communauté. De plus, les PPP rassemblent un large éventail de talents et de ressources provenant aussi bien du secteur public que du secteur privé et produisent des résultats qui « profitent à tout le monde » et qui sont dans la ligne des intérêts et des problèmes généraux de la société.

Cette argumentation est séduisante, non seulement parce qu'elle fait appel aux valeurs traditionnelles des sociétés régies par la loi du marché, mais aussi parce qu'elle ouvre la perspective d'une mobilisation des compétences et des ressources des entreprises pour trouver des solutions harmonieuses aux problèmes de la communauté.

RISQUES

Les partenariats public-privé offrent de nombreux avantages, certes ! Mais des inconvénients, également. Ces formes d'association reflètent un prisme socio-politique et culturel qui conditionne idées et modes opératoires pouvant conduire à des dysfonctionnements organisationnels importants et à des risques de gestion. Compromis entre une privatisation totale et le monopole d'État dans les services publics, les PPP mettent en relation des partenaires aux objectifs et aux stratégies plus ou moins contradictoires. L'étendue de leur développement et l'éventail de leurs domaines d'application, ne vont pas sans susciter des inquiétudes.

En tout premier lieu, l'un des plus grands dangers de l'approche partenariale est qu'elle donne au secteur privé une trop grande liberté pour faire usage de sa puissance de négociation, essentiellement par le biais de ses investissements de capitaux au détriment des intérêts publics locaux. En effet, une coalition d'intérêts privés peut facilement se constituer et menacer la démocratie représentative.

C'est dans ce sens que le partenariat public-privé se voit souvent reprocher d'être intrinsèquement inéquitable et de faire dépendre des intérêts communautaires et économiques généraux de ses caprices sous prétexte de rechercher le bien commun²⁴. Cependant, si leurs succès ont suscité des enthousiasmes inconditionnels pour une solution censée faire reculer l'ensemble des limites de la gestion des finances publiques, des échecs non moins emblématiques, enregistrés dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, ont contribué à forger l'image d'arrangements opaques, excessivement favorables aux intérêts privés et source de corruption des pouvoirs publics.

Une seconde catégorie de risques serait le détournement de ces contrats et le dévoiement progressif du service public, dont la nécessaire adaptabilité se verrait au mieux réduite par la conclusion de contrats à long terme avec le privé, si ce n'est assurée par une firme privée, motivée par la seule maximisation de sa marge d'exploitation. A la longue, il pourrait en résulter la perte de savoir-faire public pouvant mener notamment à : (i) de plus grandes difficultés à gérer les contrats et à contrôler les opérations privées ; (ii) une dépendance croissante envers le secteur privé ; (iii) une augmentation des coûts préjudiciable à l'intérêt public.

DÉFIS

L'amélioration de l'efficacité économique recherchée par les gouvernements ne doit pas occulter les risques d'accentuer les coûts sociaux (discontinuité des services, augmentation des tarifs pour les usagers, risques de santé, chômage, etc.) qu'elle peut induire.

En outre, les pratiques de gestion liées aux PPP ne doivent pas mettre en cause la préservation de l'intérêt public. Si les gouvernements accordent une attention particulière à la protection de l'intérêt public et à la gestion des coûts sociaux, les PPP gagneront en légitimité²⁵. Il existe un certain nombre de défis à surmonter dans la mise en place des PPP²⁶ qui peuvent nécessiter l'engagement de ressources importantes au stade de la préparation et de l'adjudication, et impliquent souvent des frais de transaction élevés.

L'un des défis les plus importants découle du fait que les PPP requièrent toute une série de compétences techniques au sein du secteur public ayant trait à la préparation, la conclusion et la gestion des contrats.

²⁴ Sang-Chuel Choe : Promesses et embûches des partenariats public-privé en Corée. Publication www.Cairn.info/revue internationale des sciences sociales, 2002. Professeur de planification urbaine et régionale de l'Université nationale de Séoul, M. Choe est titulaire d'un doctorat d'urbanisme de l'Université de Pittsburgh

²⁵ « Les partenariats public-privé : une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par le gestionnaire d'aujourd'hui, par : Nouredine Belhocine (Maison Internationale Rive-Sud Montréal), Joseph Facal (professeur invité, HEC Montréal) et Béchir Mazouz (Professeur agrégé, Ecole nationale d'administration publique du Québec) : TÉLESCOPE, Février 2005

²⁶ Communication de la Commission des Communautés Européennes au Parlement Européen, Bruxelles, le 19.11.2009

D'autre part, les projets en PPP requièrent un engagement à long terme de la part des autorités et la volonté politique de partager les investissements dans de grands projets avec le secteur privé. En particulier, la possibilité de changements politiques futurs est susceptible d'introduire des éléments d'incertitude dans le processus de passation de marchés, et d'accroître les coûts.

Enfin, la question du financement des PPP est cruciale. En effet, la limitation de l'accès au financement peut avoir un impact récurrent sur l'efficacité et l'ampleur de la concurrence dans le processus de commande publique. Le fait que les capacités bancaires sur le marché ne soient pas suffisantes pour soutenir des offres intégralement financées, et que les banques puissent se montrer réticentes à s'engager, peut provoquer un effet d'éviction au détriment des concurrents financièrement les plus fragiles de la compétition. La question est de savoir comment faire en sorte que les transactions soient conclues et que le secteur public tire le meilleur du profit du financement sans enfreindre les lois régissant les marchés publics.

Concilier les objectifs des parties publique et privée dans le développement et la mise en place d'un partenariat exemplaire représente un défi majeur. Non seulement *per se* mais également en regard d'une opinion publique de plus en plus exigeante au titre de la transparence et de l'éthique d'une telle transaction. Dans la foulée des grands scandales qui ont secoué les milieux d'affaires sur plus d'un continent (Enron, Parmalat, Vivendi, etc.), la recherche de mesures susceptibles à la fois de garantir de fructueux partenariats tout en rassurant les citoyens quant à leur intérêt pour l'ensemble de la collectivité concernée, apparaît des plus urgentes.

S'il est certain que l'État est au premier chef garant de cet intérêt général, la responsabilité du secteur privé ne doit pas être sous-estimée. Elle dépasse en effet la seule recherche de l'efficacité dans une conformité toute légale avec normes, procédures et directives édictées par la puissance publique. Pour assurer l'acceptabilité sociopolitique d'un partenariat public-privé la plus large possible et donc sa perception de conformité à l'intérêt public, il pourrait s'avérer utile, sinon crucial, de prévoir une implication citoyenne dans la préparation tout autant que dans le monitoring des PPP.

ANTICIPATIONS ET PERSPECTIVES

Raccourci transitionnel

La catastrophe qui a ravagé Haïti le 12 janvier 2010 a tué des centaines de milliers de personnes, laissé plus d'un million de personnes sans abri et provoqué des dégâts considérables à Port-au-Prince ainsi que dans d'autres villes et zones habités du pays. Selon le PDNA, la valeur totale des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est estimée à 7,9 milliards de dollars ce qui équivaut à 120% du produit intérieur brut du pays en 2009... La valeur totale des besoins s'élève à 11,5 milliards de dollars...

Dans ce contexte de l'après-séisme, il faut financer les énormes investissements répondant à la demande sociale dans le but de réconcilier les attentes des populations et la maîtrise des finances publiques. Les problèmes identifiés sont aigus, trop graves, trop importants, pour être laissés aux seules mains des pouvoirs publics d'autant que les capacités institutionnelles sont faibles.

Haïti se trouve donc engagée dans un plan de reconstruction porteur d'une opportunité historique de poser à nouveau les fondations du pays en reconstruisant ce qui a été détruit, mais en mieux, afin de transformer cette nation en une démocratie vibrante et prospère, unifiée et résiliente²⁷. À telles fins, un appel à la sagesse et aux ressources de toutes les parties concernées par les difficultés actuelles ou futures, est nécessaire.

La diffusion planétaire des PPP est aujourd'hui telle qu'il serait bien difficile de conclure à une mode éphémère et localisée. La mondialisation et la transnationalisation ont conduit les activités à se déployer au-delà des frontières nationales. On compterait sur les doigts d'une seule main les pays qui n'expérimentent pas à l'heure actuelle, ces modes de collaboration public privé. Haïti n'en réchappe pas. En effet la fragilité des finances publiques, la frustration grandissante de l'opinion publique à l'endroit de la qualité des services publics, le retour en force évident de la rhétorique libérale qui fait la part belle au recours à des mécanismes de marché dans le cadre de la reconstruction, et la propension de nos gouvernants à imiter, en les adaptant, les expériences étrangères jugées positives... sont autant d'arguments qui militent en faveur d'une collaboration renforcée entre les secteurs public et privé.

Dans le contexte et l'actualité politique, économique, financière et sociale « post-séisme », l'utilisation des partenariats public-privé émerge comme l'une des réponses adaptées pour la mobilisation des investissements privés et publics en vue d'une relance de l'économie nationale et d'une transformation structurelle à long terme. Outil d'avenir de la commande publique, le contrat de PPP présente plusieurs avantages, des faiblesses, des menaces et certaines opportunités qu'il faut exploiter. Utilisé de manière efficace et efficiente, le PPP est accélérateur de changement culturel en facilitant les collaborations étroites entre le secteur public et le secteur privé. Il peut également marquer le début d'une véritable révolution sur le long terme et participer pleinement à la réforme de l'État qui ne doit pas tout faire, y compris dans sa propre sphère. L'État peut « faire faire. » Déléguer. Externaliser.

À l'aube de la nouvelle décennie 2010-2019, un certain nombre de projets déjà en cours dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, de la communication, etc., interpellent avec force la dynamisation des PPP, de la commande publique de l'État et des opérateurs privés. Mais, dans une perspective de durabilité, d'impact à long terme et de mieux-être collectif, ces partenariats doivent s'inscrire dans un contexte plus général de transformation de l'action publique dans le sens où la passation de contrats communs ne suffit pas : c'est toute une culture fondée sur la capacité d'opérer dans une coopération public-privé qu'il faut acquérir.

Refondation de l'État ?

Pour compenser la perte progressive de la légitimité accordée aux gestionnaires publics en matière de gestion efficace des ressources publiques, le développement de l'approche partenariale fait écho à la montée en puissance de l'exigence de transparence et de responsabilité.

²⁷ Communiqué final : Conférence Internationale des Donateurs pour Haïti.

Dès lors, le modèle de management public accepté jusqu'à présent comme la norme, doit être revisité, réinventé en fonction des défis sans précédents de l'après-séisme. D'un côté, le médiocre bilan du secteur public a vivement déçu. D'un autre, l'engagement du secteur privé est de plus en plus manifeste et le sera encore davantage au cours de la décennie 2010-2019. En conséquence, la dichotomie traditionnelle public/privé reflétant le duopole « intervention étatique/mécanismes de marché » ne doit plus constituer un frein au développement.

En la matière, nonobstant le dithyrambe et la grandiloquence, il faut bien convenir que le partenariat avec le secteur privé n'est pas une solution miracle. Mais une alternative à considérer en vue d'optimiser certains services auxiliaires. Evidemment, les solutions novatrices imaginées ici ou là, les expériences positives qui se multiplient un peu partout à l'étranger sont autant d'illustrations. Quelle que soit la formule retenue, les réserves à l'endroit des PPP sont pour une grande part dues à la complexité qui les caractérise, mais aussi à la confusion qui est souvent faite avec la privatisation, associée généralement à une remise en question du service public et à un désengagement de l'État par rapport à ses missions et à ses modes traditionnels d'intervention.

Accepter les PPP sans critique, c'est faire preuve de myopie. Les refuser d'emblée, c'est faire preuve d'étroitesse d'esprit.

La décentralisation au cœur des débats

Les perspectives du développement des partenariats public-privé se retrouvent non seulement au niveau de l'État central, mais aussi des collectivités territoriales qui, aujourd'hui, font irruption sur le devant de la scène. Au cours de la décennies 2010-2019, et dans les années à venir, leur poids dans la vie économique et politique de la nation haïtienne va sans cesse gagner en importance : cette évolution pourra être contemplée à travers le prisme de la décentralisation, réforme majeure de l'action publique prévue dans la constitution de 1987 et qui, plus de 20 ans après, n'a toujours pas été mise en œuvre.

A l'analyse, le blocage politique des collectivités territoriales et de la décentralisation traduit de manière crue l'incapacité pour l'État de fournir tous les moyens financiers, techniques, technologiques et humains nécessaires à leur mise en œuvre. Ainsi, pour pouvoir assumer leur mission de prestation de service public, les collectivités territoriales devront, demain, chercher des moyens de se procurer des ressources nouvelles, non seulement les financements, mais aussi les savoir-faire techniques et les capacités devenues indispensables.

L'exercice de la décentralisation va exiger de transférer de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. Bouleverser les relations économiques et politiques entre le national et le local pour marquer la fin de l'État tout puissant, omniprésent et centralisateur. En effet, plus qu'une simple réduction des compétences ou la remise en cause de l'État, la décentralisation aura à opérer un partage des pouvoirs entre le centre et la périphérie. De ce fait, elle ouvre des possibilités, des opportunités nouvelles pour les acteurs locaux qui, forts d'une légitimité d'action constitutionnellement établie et enfin reconnue, deviendront nécessairement le lieu de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans cette même veine, les PPP traduiront une nouvelle logique d'action au service de la décentralisation, de la réforme de l'État. La décentralisation donnera aux collectivités locales le pouvoir de FAIRE. Les PPP mettront à leur disposition les outils du FAIRE FAIRE pour faciliter la mise en œuvre des investissements et multiplier les projets en se fondant sur des méthodes de travail nouvelles et des instruments nouveaux, largement inspirés des modes de gestion du secteur privé. Dans cette logique, les PPP constitueront des vecteurs de changement des pratiques managériales des collectivités territoriales.

Mais, on doit rester conscient qu'une simple transposition des PPP sous la forme d'une greffe isolée ne pourrait conduire qu'à un rejet si elle ne s'accompagnait pas d'évolutions profondes de la gestion publique, permettant de circonscrire les risques liés à ce nouvel outil et de garantir la transparence et la qualité de la décision publique qui a débouché sur son recours. Dans cette ligne, les collectivités publiques ne pourront faire appel efficacement aux partenariats public-privé sans une profonde réforme d'ensemble de l'action publique, relevant de ce que les Britanniques ont appelé le « nouveau management public. » Plus qu'un affaiblissement du rôle de l'État, ou qu'un désengagement volontaire de certaines activités économiques comme dans le cadre des privatisations, cette réforme inspirée d'une logique de fonctionnement qui est celle des entreprises, devra viser à recentrer l'action publique sur sa fonction de conception et d'orientation.

Si de telles conditions ne sont pas réunies, le bon usage des deniers publics et la préservation des intérêts des générations futures ne seront alors pas garantis.

COMMENT CONCLURE ?

En Haïti, la connaissance utile à la gestion des partenariats public-privé (PPP) est embryonnaire. Balbutiante. Immature. Quelles mesures prendre pour aller de l'avant ? Développer le partenariat public-privé ? Améliorer ses conditions de réussite ? Certaines recommandations s'imposent. Elles ne sont pas limitatives ni exclusives.

En tout premier lieu, l'institutionnalisation politico-juridico-économique des PPP interpelle les décideurs. Pour que ces nouvelles formes de coopération entre les secteurs public et privé puissent pleinement agir comme moteur de la relance économique, facteur de la durabilité, de la compétitivité et de la qualité des services publics, il est indispensable de travailler à mettre en place un cadre légal efficace et propice. En l'espèce, il appartient, en dernier recours, à l'autorité publique de se prononcer sur leur utilisation éventuelle et d'examiner les mesures institutionnelles permettant cette utilisation dans le cadre des politiques de développement du pays.

A court terme, la toute prochaine démarche sera la tenue d'une conférence élargie pour débattre et analyser la possibilité de mettre en place une agence permanente de PARTENARIAT qui serait un lieu d'expertise réunissant le public et le privé pour systématiser la promotion des PPP. Y prendront part entreprises privées, institutions publiques, syndicats, universités, décideurs, gestionnaires, opérationnels et hauts responsables impliqués dans la gestion de la fonction publique (État, collectivités territoriales, établissements publics), citoyens, leaders et responsables politiques, élus et administrateurs locaux, responsables d'organisations non gouvernementales (ONG) bénéficiaires d'aides publiques, journalistes, etc.

Enfin, un grand chantier reste à ébranler, celui de la formation car la connaissance est nécessaire à la création et à l'innovation. Depuis la fin du XX^{ème} siècle, les économistes identifient l'université comme un élément clef de la croissance des états. Selon que ceux-ci seront plus ou moins proches de la « frontière technologique », les universités seront davantage orientées vers la recherche et la créativité. Or, dans le domaine des PPP, la production et l'acquisition des savoirs, leur conservation et leur transmission sont des conditions *sine qua non* de leur bon développement et de leur appropriation par la collectivité.

L'université haïtienne, comme centre de culture scientifique, est donc convoquée à se réinventer et à jouer un rôle de premier plan pour, semblable aux « clusters » états-unis (Silicon Valley), développer des « pôles de compétence et de compétitivité » en matière de PPP. Le vrai défi pour la communauté universitaire, est de se montrer plus réactive, plus proche des acteurs économiques de « l'après-séisme » en ce qui concerne l'invention des produits et des services de demain. Les PPP en font partie. Universitaires, professionnels, spécialistes et experts en PPP auront pour mission d'organiser des séminaires, cours-conférences, symposiums et autres formes de communication et de transmission du savoir, dans le cadre d'actions de formation continue, pour diffuser et vulgariser les savoirs en PPP auprès de tous les publics, en faire découvrir les mécanismes et les enjeux, créer des débats PPP/société proactifs, et faire ressortir les avantages et les inconvénients des systèmes privé et public dans le but de rectifier les perceptions erronées et contrer les préjugés.

Une telle approche sera novatrice. Concrètement, elle obéit à la logique épistémologique de remplacer l'approche traditionnelle par de nouvelles capacités stratégiques constituées par le capital-savoir comme moteur de développement économique durable en termes d'ingénierie des connaissances (en anglais, « knowledge management »²⁸) qui n'est autre que la déclinaison au niveau microéconomique, dans les entreprises et les administrations centrales ou territoriales, de l'économie de la connaissance.

Pétion-Ville, Haïti, 11 mai 2010

²⁸ Economie du savoir, un article de Wikipédia, l'encyclopédie en ligne